



FICHE INFO

n° 1-2

ENTRETENIR ET RESTAURER DANS LES « RÈGLES DE L'ART »



Au cours des siècles, l'architecture a mis au point des modes de bâtir, d'implanter et d'orner les constructions, basés sur l'expérience des artisans et des maîtres d'œuvre et sur la disponibilité des matériaux et des savoir-faire, mais également adaptés aux climats, aux sites et aux modes de vie et de travail, et influencés par les courants esthétiques de chaque époque.

L'ensemble de ces pratiques constitue les « règles de l'art », qu'il convient de respecter pour plusieurs raisons :

- rester dans la logique constructive d'un bâtiment ancien est la seule manière de lui permettre de **durer**,
- préserver la mémoire des édifices et des ensembles bâtis conserve le témoignage des usages anciens, et contribue à la **qualité et à l'identité des cadres de vie urbains et ruraux**,
- perpétuer les savoir-faire anciens contribue au développement local par l'activité des **artisans**.
- contribuer au maintien des ambiances patrimoniales permet le développement et la diversification des **activités touristiques**.

RÈGLES URBAINES

Les constructions anciennes sont en général regroupées en hameaux, autour de communs, de venelles, de rues et de places, que les cheminements anciens, les usages ou le site ont déterminés. Les maisons peuvent alors être alignées au long des voies ou être implantées en retrait de l'espace public, soit de manière régulière, soit de manière désordonnée. Les villas sont souvent implantées au milieu de terrains clos. Ces dispositions ont généré ou non la présence de jardins, de clôtures, de végétation d'ornement.

Ces logiques anciennes racontent l'histoire rurale et balnéaire de La Bernerie-en-Retz, et ont donc une dimension patrimoniales en elles-mêmes. Elles ont induit des réglementations pour les implantations et les volumétries nouvelles, qui sont inscrites dans le PLU et dans l'AVAP. Ces règles, écrites ou non, doivent également être prises en compte par les habitants de la commune dans la manière d'entretenir ou de créer des clôtures, de réfléchir à des extensions éventuelles, c'est-à-dire dans la façon de respecter les ensembles bâtis et plantés dans lesquels est intégrée leur maison.

TYOLOGIES ARCHITECTURALES

Les maisons de La Bernerie-en-Retz, selon leur époque, leur usage et les moyens de leurs commanditaires, ont des volumes, des implantations et des styles différents.

Outre des **bâtiments ruraux** typiques du Pays de Retz (fermes, granges ou maisons de maître, qui peuvent aujourd'hui être situées dans le bourg) et des **maisons de bourg** du XIX^e siècle aux façades ornées de pierre ou de brique et alignées sur rue, La Bernerie présente des typologies spécifiques :

Les maisons de pêcheurs ont des volumes simples et bas, et des façades sans décor, avec ou sans encadrements de pierre ou de brique.

Les « chalets », bien que modestes, s'ornent de décors en pierre ou en brique, de pignons à auvents de bois peint, de jardinets à clôtures en pierre, brique et ferronneries. Ils sont isolés ou regroupés en ensembles mitoyens.

Les villas montrent des volumétries plus importantes, symétriques ou non. Elles sont implantées dans des jardins ou des parcs clos de murs et de portails, à la végétation ornementale dense. Les façades ont des décors de pierre, de brique, de bois peint ou de terre cuite. Le style varie au gré des époques et des envies : classique, régionaliste, historiciste (issu des siècles passés), Art Déco, moderne...



Maison rurale de propriétaire, aux grands volumes mais à l'écriture architecturale très simple.



Maison de pêcheur à la façade basse blanchie, sans décor, avec de petites ouvertures.



Maison de bourg à façade réglée et encadrements de pierre, implantée à l'alignement de la rue.



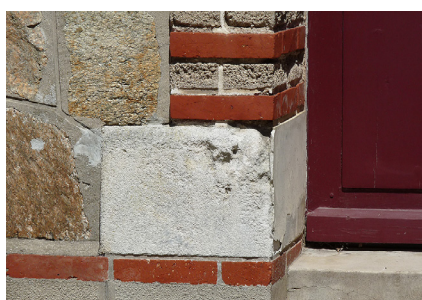
Chalet à pignon, avec encadrements de brique et jardin d'ornement clos de grilles et de piliers en brique.



Villa balnéaire « Génovéfa » (1883) avec décors en pierre, brique, zinc et charpentes peintes.



Villa balnéaire « Les Buissons » (1923) avec avant-corps asymétrique et hautes toitures à croupes.



MODES DE CONSTRUCTION

Les techniques constructives ont varié en fonction des époques, de la richesse des bâtisseurs, de l'évolution des matériaux. On trouve à La Bernerie des maçonneries en moellons de différentes natures, en pierre de taille, en tuileaux ou en brique, mais aussi en parpaings ou en béton. On rencontre des enduits de différents aspects, des toitures en tuile ou en ardoise, etc. Les éventuels décors sont liés à ces techniques.

Ces caractéristiques doivent être prises en compte dans le cadre de chaque projet de restauration ou de modification d'une maison.

CONDUIRE SON PROJET DANS UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE

Avant tout projet de restauration ou d'extension sur une maison de La Bernerie-en-Retz, il est nécessaire d'analyser sa typologie architecturale, son époque et son style, ses volumétries, ses techniques de construction, ses matériaux et ses détails. Par comparaison avec des maisons du même type, on doit savoir si elle est parvenue dans son état originel, qui doit alors être préservé, ou si elle a subi des modifications, qui pourront être conservées ou supprimées selon leur pertinence. On choisira des techniques et des matériaux adaptés, des teintes d'enduits ou de menuiseries compatibles avec le caractère de la construction.

On prendra le temps de la réflexion, en se faisant conseiller par des professionnels compétents en matière de patrimoine (architectes ou artisans). On veillera au respect de la réglementation (PLU) et des prescriptions réglementaires de l'AVAP, en se renseignant en mairie avant de déposer une demande d'autorisation. On pourra également prendre conseil auprès de l'Architecte des Bâtiments de France lors de ses permanences en mairie.